

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES

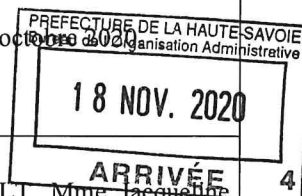
Séance du jeudi 05 novembre 2020

Délibération n°2020-11-05

Nombre de délégués : En exercice : 16 Titulaires présents : 08 Suppléants présents - avec voix : 07 - sans voix : 01 Pouvoirs : ----- Votes exprimés : 15 Titulaires excusés : 03 Titulaires absents : 05	L'an deux mille vingt Le cinq novembre à dix-huit heures Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de la Communauté de Communes du Val des Usse Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de Monsieur MÂCHARD Jean-Yves. Date de convocation et d'affichage : 29 octobre 2020
--	--

DELEGUES PRESENTS :
Délégués titulaires : MM. Jean-Yves MÂCHARD, Patrice PRIMAULT, Mme Jacqueline CECCON, MM Henri CHAUMONTET, Rémi LAFOND, Emmanuel GEORGES, Jean PALLUD, Mme SGRAZZUTTI Catherine
Délégués suppléants :
▪ Avec voix : MM Thomas BIELOKOPYTOFF Thomas, Hervé BOUËDEC, Mme MONTANT Odile, MM Henri PERRIN, Mme PLESSIS Annie, MM Rémi PONCET, RICHER François
▪ Sans voix car titulaires présents : M Benoit FALCONNET

DELEGUES EXCUSES : MMES et MM Sylvia DUSONCHET, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPPS, Carole ETTORI, François SÈVE
DELEGUES ABSENTS : MME et MM André BOUCHET, Christian BUNZ, Georges CANICATTI, Marie-Christine GLANDUT, Julian MARTINEZ



OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SMECRU AU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

- **CONSIDERANT** l'arrêté ministériel du 21 avril 2016 modifiant l'arrêté du 22 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Les Usse (zone spéciale de conservation) ;
- **CONSIDERANT** l'arrêté DDT-2016-1304 modifiant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 des Usse ZSC FR 8201718 – Directive Habitats ;
- **CONSIDERANT** l'article L.414-2 du Code de l'Environnement, ce comité de pilotage est composé des représentant élus des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés, ainsi que des représentants des propriétaires, exploitants, utilisateurs des terrains et espaces inclus dans le périmètre ;
- **VU** la concertation menée en 2019 soldée par l'affirmation des collectivités à étendre le site Natura 2000 les Usse ;

Le Président expose que le **SMECRU fait partie des collectivités membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Les Usse » et doit donc désigner en son sein, un représentant élu ainsi que son suppléant, suite aux élections municipales de 2020. Il rappelle que le Syndicat est aussi désigné comme la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 les Usse depuis 2016.**

Le Président du SMECRU demande qui est candidat.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

- Monsieur **Jean-Yves MACHARD** se porte candidat **titulaire**,
- Madame **Jacqueline CECCON** se porte candidat **suppléant**.

Le Comité Syndical, à l'**unanimité** décide :

- Monsieur **Jean-Yves MACHARD** comme candidat **titulaire**,
 - Madame **Jacqueline CECCON** comme candidat **suppléant**,
- représentants du SMECRU au Comité de Pilotage Natura 2000 Les
Usses.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Jean-Yves MACHARD**

